

# ECHANGEONS SUR LA RETRAITE



## SNPTP/FO

4<sup>ème</sup> trimestre 2014 - n° 24



Syndicat National des Personnels Techniques et Paramédicaux Force Ouvrière de la Défense  
46 rue des petites écuries – 75010 PARIS (<http://www.fodefense.com>)

## SOMMAIRE

- Quelques réflexions
- Hommage à André Bergeron
- Hommages à Lucien Moës et Gilbert Daudin
- Assouplissement des « carrières longues » et « temps partiels »
- Réduction de l'APA
- Ça suffit !
- Pension minimum pour les fonctionnaires
- Les personnes âgées au volant
- Surcote et retraite
- Quelques chiffres
- Rions un peu

### Mots croisés et Sudoku

Directeur de publication : Jean-Pierre **Hofé**  
Directeurs de rédaction : Jean-Pierre **Hofé**  
Patrick **Daulny**

## Quelques réflexions

### A quand les « têtes grises » dans la rue ?

Jusqu'à aujourd'hui, la mobilisation des retraités est pratiquement inexistante. Il faut dire à leur décharge qu'il n'y a pas vraiment une réelle volonté de les voir descendre dans la rue. Personne, surtout pas les médias, n'a annoncé de manifestation programmée des retraités. Même nos instances syndicalistes ne nous ont pas prévenus de la dernière manif à Paris et dans les grandes villes. Personnellement, je l'ai appris le jour même par la radio. Ce qui me paraît être une situation anormale, car nous, les « nantis » de retraités, sommes attaqués insidieusement de partout. La Cour des Comptes propose dans son dernier rapport une hausse de notre imposition. Toujours d'après la Cour des Comptes, les différentes niches fiscales et sociales qui s'appliquent aux retraités seraient un manque à gagner pour l'Etat et la Sécurité Sociale de 12 milliards d'euros... Selon de Président de cet organisme, « les retraités sont dans une situation financière meilleure que les actifs, notamment les jeunes ». Il préconise :

- de supprimer progressivement l'abattement de 10 % ;
- de supprimer progressivement l'exonération des majorations de pensions pour les parents de 3 enfants ;
- d'aligner la CSG des retraités sur celle des actifs ;
- pour les employeurs de 70 ans et plus, leur supprimer l'exonération de cotisations patronales, etc.

Aussi doit-on réagir à toutes ces injustices car nous, les retraités, nous avons travaillé toute une vie (48h hebdomadaires, 3 puis 4 semaines de congés payés), on a économisé pour acheter un petit bien immobilier, on a fait tourner nos usines, nos commerces, on a donné du pouvoir d'achat et maintenant on nous le reproche en nous comparant aux jeunes qui n'ont pas de boulot.

Si nos chères « têtes grises » sont du mal à descendre dans la rue, on peut leur suggérer de faire la « grève sur le tas ».

C'est seulement ne plus donner de leur temps dans les associations et dans toutes sortes d'actions de bénévoles.

Le Gouvernement et la Cour des Comptes devraient rapidement comprendre que les retraités sont plus utiles à la société qu'il...

TSVP

## Quelques réflexions – suite.

...n'y paraît. Que par leurs « actions gratuites » ils font faire beaucoup d'économies à notre société de consommation. Rien que le fait de garder les petits-enfants (quand il n'y a pas d'école ou quand ils sont malades) dispense les parents de s'arrêter de travailler pour les garder. Combien d'heures de travail épargnées pour les employeurs ? Mais ça, on ne le chiffre pas, puisque c'est gratuit !

Mais le Président de la Cour des Comptes et ceux qui nous gouvernent actuellement, ou ceux qui étaient au pouvoir avant eux, savent-ils ce que c'est de vivre avec une petite retraite ? Savent-ils ce que c'est que compter chaque euro ? Ont-ils au moins travaillé une fois de leurs mains dans leur parcours professionnel ? Savent-ils que le minimum contributif est de moins de 700 € par mois ? 700 €, c'est moins que leur argent de poche mensuel...

Alors qu'ils arrêtent d'attaquer les retraités mais qu'ils commencent à faire des économies de leur côté. Qu'ils regardent d'un peu plus près leurs régimes de retraite par exemple...

Enfin, qu'ils prennent l'argent là où il y en a et pas sur la retraite de ceux qui ont trimé toute une vie en économisant sou par sou pour vivre décemment leurs vieux jours.

Il me semble qu'un gouvernement de gauche, plus qu'un autre, devrait protéger ceux qui ont durement travaillé toute une vie.

Et qu'il arrête de culpabiliser les retraités.

Car s'ils ont encore un peu de moyens financiers, ils peuvent très souvent aider leurs enfants et petits-enfants dans la vie de tous les jours.

Aussi, mes Camarades retraités, défendez votre pouvoir d'achat, car cette démarche protégera la retraite de vos descendants.

Car toute perte de revenus aujourd'hui sera perdue pour toujours. Car même un gouvernement de gauche ne reviendra pas en arrière. On en a fait malheureusement souvent l'expérience dans le passé.

Nous sommes un peu plus de 13 millions de retraités en 2012, nous serons 21 millions en 2020 (d'après les statistiques), nous sommes une force considérable par le nombre.

Si on voulait seulement s'unir pour faire changer les choses (comme disait André Bergeron), je crois que le gouvernement quel qu'il soit nous respecterait un peu plus et arrêterait de nous montrer du doigt et de nous traiter de nantis.

Amitiés syndicalistes,

*Pour le Bureau « retraités » SNPTP/FO,  
JPH*

## Hommage à André Bergeron



André Bergeron est décédé vendredi 20 septembre 2014 à l'âge de 92 ans. Il est né à Suance (Territoire de Belfort) en 1922.

Il a été secrétaire général de la confédération FO de 1963 à 1989.

Il a commencé à travailler à 14 ans dans une imprimerie.

Il vivra avec intensité le Front Populaire et les congés payés. Il a été envoyé en Autriche faire le STO.

En 1948, il participe à la création de FO, suite à la scission avec la CGT.

Il restera toute sa vie un farouche anti-communiste. Il sera attaché à l'indépendance de FO vis-à-vis des partis politiques. Il déclara : « je crois à notre mouvement. Je crois à notre avenir. Nous n'accepterons jamais que notre orientation puisse être déterminée à l'extérieur de notre mouvement ». En 1956, Robert Bothereau le fait élire par surprise au bureau confédéral. En 1958, il sera le premier président de l'UNEDIC et de l'assurance chômage. Le 20 mai 1965, FO est la seule à signer l'accord sur la 4<sup>ème</sup> semaine de congés payés. En 1968, il obtient après s'être entendu directement avec le CNPF, un SMIC plus élevé que celui que le gouvernement a négocié secrètement avec la CGT.

En 1978, il popularise l'expression « du grain à moudre ». En 1969, il devient le champion de la politique contractuelle en signant le premier contrat de progrès à l'EDF. Il cherche toujours le compromis : « mieux vaut un point d'inflation qu'une rupture de l'équilibre social ».

L'Homme Tranquille du syndicalisme arrive à imposer, en douceur, sa propre idée de la concertation. FO ne prend jamais position lors d'élections politiques sauf en 1969, où il se prononce pour le NON sur la transformation du Sénat. Il refuse par deux fois un poste de ministre à Valéry Giscard d'Estaing puis à Jacques Chirac.

En 1972, André Bergeron affirme son « désaccord avec le programme commun ».

Il est resté jusqu'à la fin attaché à la défense de la « feuille de paie » et à sa vision d'un syndicat qui reste un syndicat.

En 1981, il obtient la 5<sup>ème</sup> semaine de congés payés.

En 1989, il cède sa place à Marc Blondel, qui n'avait pas sa préférence à l'issue du 16<sup>ème</sup> congrès confédéral.

André Bergeron fut un modèle de syndicalisme pour toute une génération de l'après-guerre. Il manque déjà au monde ouvrier.

Adieu André.

## Hommages

### Lucien MOËS



Il a été pendant de nombreuses années trésorier du SNITAM.

Dès la scission de FO et de la CGT, Lucien a été responsable des techniciens dans la nouvelle fédération : « Fédération Confédérée des Travailleurs de la Métropole et des territoires d'Outre-mer CGT/FO » en 1948.

Avec Roger BARRIÈRE, il sera à l'origine de la fusion entre les Techniciens de la Terre, Air et Marine, avec la création du SNITAM dans la « Fédération, Air, Guerre, Marine » FO en 1953. Roger BARRIÈRE a toujours dit que le SNITAM n'existerait pas si Lucien ne l'avait pas secondé et soutenu.

Lucien a été, avant d'être le syndicaliste qu'on a connu, pompier FFI à la caserne de la Porte de Champerret pendant la guerre, avec un brassard numéroté suite à ses faits d'armes. Il est entré très jeune à Issy-les-Moulineaux. A l'AMX de Satory, il a été pendant de nombreuses années le représentant FO du SNITAM. Il a fini ITEF après un très bon parcours professionnel.

Lucien MOËS est décédé le 23 décembre 2013.

Lucien, tu feras toujours partie de la mémoire du Syndicat des Techniciens de notre fédération.

Adieu Camarade.

## Gilbert DAUDIN



Il a commencé à militer en Algérie pour la défense des personnels dans un « syndicat indépendant ». En 1962, lors de son retour d'Afrique du Nord, il s'installe avec sa famille à Bordeaux. En 1963, il rejoint FO dans le syndicat des « Personnels Civils des Transmissions », lors de la fusion des personnels des transmissions de la métropole et ceux d'Afrique du Nord (Tunisie, Algérie et Maroc).

Il sera, avec Antoine BALDI, l'un des créateurs du « Syndicat National des Personnels Civils des Transmissions » (le SNPT) de la fédération de la Défense FO. Il a fait une partie de sa carrière au GRET804 à Bordeaux. Jusqu'à sa retraite en 1983, Gilbert sera le secrétaire du syndicat régional FO des Transmissions du grand Sud-Ouest. Il a organisé les premières réunions du Cartel Girondin qui regroupait tous les militants FO de la

région. Il était fortement impliqué dans l'UD 33.

Il a milité toute sa vie dans des associations d'handicapés. Il s'est occupé de sa fille, elle-même handicapée, jusqu'à sa fin. Merci Gilbert pour ton dévouement à notre syndicat des Transmissions et aux handicapés.

Gilbert, tu nous as quittés au mois de juin, à 90 ans ; avec toi un des derniers pionniers du SNPTP s'éteint, mais tu seras toujours dans l'esprit des camarades des TRANS. Adieu Camarade.

\*\*\*\*\*

J'ai personnellement connu nos deux camarades Lucien et Gilbert, qui étaient déjà retraités quand je suis arrivé à la fédération. Aussi, je les ai peu côtoyés, mais tous deux m'ont marqué par leur esprit syndicaliste et leur souci permanent de « faire avancer les choses ». Je dirais qu'ils étaient « corporatistes » dans le bon sens du terme, car ils avaient tous les deux « l'âme chevillée » à leur syndicat national respectif. Leur présence dans nos instances a donné un plus de gravité et de respect inspirés par ceux qui ont été à la création de nos deux syndicats techniques.

Sans eux, le SNPTP comme on le connaît aujourd'hui n'existerait pas.

Merci à tous les deux.

Merci Camarades.

JPH

## Retraites : assouplissement des « carrières longues » et « temps partiels »

**Ces assouplissements résultent de deux décrets d'application de la Réforme des retraites votée en 2013 et promulguée en janvier 2014.**

Les salariés ayant commencé à travailler tôt (les « carrières longues ») et ceux qui ont travaillé à temps partiel pourront désormais valider plus de trimestres en vue de la détermination de la durée de cotisation requise pour le droit à la retraite.

**Le décret 2014-350 du 19 mars 2014, entré en vigueur le 1er avril 2014,** permet d'assouplir les conditions de départ à la retraite dès 60 ans pour les salariés ayant commencé à travailler tôt (avant 20 ans) et qui peuvent partir en retraite avant l'âge légal et dès 60 ans. NB : l'âge légal est fixé à 62 ans à partir de 2017.

Les nouvelles dispositions viennent élargir le nombre de trimestres « réputés cotisés » pour le calcul des annuités requises en vue de prétendre à une retraite à taux plein. La mesure s'adresse aux salariés ayant



commencé à travailler jeunes et qui ont connu une carrière accidentée. Elle consiste en l'attribution de trimestres supplémentaires liés aux périodes de chômage, d'invalidité ou de maternité.

Désormais, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014, pour les retraites anticipées pour longue carrière prenant effet, sont « réputés cotisés » :

- tous les trimestres liés aux périodes indemnisées de congé de maternité ;
- la période de service national dans la limite de quatre trimestres maximum ;
- les périodes indemnisées au titre de la maladie et les accidents du travail dans la limite de quatre trimestres maximum ;
- les périodes de perception d'une pension d'invalidité dans la limite de deux trimestres maximum ;
- les périodes de chômage indemnisé dans la limite de quatre trimestres maximum.

A cette liste devraient s'ajouter tous les trimestres de majoration de durée d'assurance attribués au titre du compte personnel de prévention de la pénibilité (cette majoration introduite par la loi du 20 janvier 2014 pour une entrée en vigueur en 2015, devrait donner lieu à des instructions ultérieures).

Avec ces nouvelles dispositions, on estime à 180 000 le nombre de personnes qui pourront, chaque année désormais, bénéficier d'accès à la retraite anticipée pour « carrières longues ». Cela représente une fourchette comprise entre un quart et un tiers des personnes faisant valoir chaque année leur droit à la retraite.

En vue d'améliorer les droits à retraite des assurés à faibles rémunérations, **le décret 2014-349 du 19 mars 2014** facilite les conditions d'acquisition de trimestres d'assurance en abaissant le montant du salaire minimum permettant d'acquérir un trimestre d'assurance-vieillesse. Celui-ci passe ainsi de 200 fois le SMIC horaire à 150 fois ce montant, pour les périodes d'activité accomplies après le 31 décembre 2013. Désormais, il sera possible de valider un trimestre en travaillant un mois au SMIC à temps plein, ou trois mois à tiers temps. Ce dispositif bénéficiera principalement : aux jeunes (dont on estime que 15 % d'entre eux, nés après 1982, « gagneront » en moyenne plus de cinq trimestres), aux femmes (qui représentent plus de 80 % des salariés employés à temps partiel, avec un salaire inférieur de 25 % par rapport aux hommes) ainsi qu'aux 100 000 conjoints (le plus souvent des femmes) de travailleurs indépendants.

D'après les estimations, ces deux séries de mesures devraient coûter 400 millions d'euros par an en 2030 et 1,3 milliard en 2040.

## Réduction de l'allocation personnalisée d'autonomie

**Une étude récente de la DREES (Direction de la recherche du ministère des Affaires sociales, Etudes et Résultats, n° 876, DREES, février 2014), intitulée « Les bénéficiaires de l'Allocation personnalisée d'autonomie à domicile et leurs ressources en 2011 », met en évidence un constat alarmant : les montants plans d'aide de l'APA se sont réduits entre 2007 et 2011.**

L'étude dresse pour commencer un panorama des bénéficiaires de l'APA à domicile : à la fin 2011, 696 000 personnes âgées de 60 ans ou plus reçoivent l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile en France métropolitaine, soit une augmentation de 10 % depuis 2007.

Un quart d'entre elles perçoivent l'APA depuis au moins cinq ans, contre 11 % en 2007.

Cette population a vieilli de six mois par rapport à 2007 : la moitié des bénéficiaires de 2011 sont âgés de plus de 84 ans et 6 mois, contre 84 ans en 2007. Cette augmentation de l'âge médian des bénéficiaires de l'APA concerne à la fois les hommes et les femmes. Quant aux autres caractéristiques sociodémographiques, elles restent stables entre 2007 et 2011 : les femmes sont encore plus nombreuses parmi l'ensemble des bénéficiaires de l'APA (66 %) ; la part des bénéficiaires les plus dépendants reste stable (21 % relevant des groupes iso-ressources GIR 1-2).

La part des bénéficiaires de l'APA exonérés de ticket modérateur est en baisse. A la fin 2011, 16 % des bénéficiaires de l'APA à domicile sont exonérés de ticket modérateur (c'est-à-dire n'ont rien à payer pour leur prise en charge), alors qu'ils étaient 23 % en 2007, ce qui reflète l'augmentation des ressources des bénéficiaires. A la fin 2011, on estime que la moitié des bénéficiaires ont des ressources mensuelles, au sens de l'APA, inférieures à 1 085 € ; un quart des bénéficiaires ont des ressources inférieures à 825 €.

Les montants médians des plans d'aide notifiés sont en baisse. Un bénéficiaire sur deux a un plan d'aide inférieur à 466 € en 2011, les montants médians ayant diminué de 4 % entre 2007 et 2011, une baisse provenant principalement de la réduction de 9 % des montants des bénéficiaires évalués en GIR 4.

L'UFR-FO a relevé avec intérêt les analyses de la DREES sur ce constat inquiétant. L'étude avance plusieurs hypothèses dans les termes suivants :

« Une première porterait sur une modification des comportements des bénéficiaires dont les ressources auraient augmenté plus vite que l'entrée dans le ticket modérateur ; certaines personnes auraient pu renoncer à l'APA à cause d'un ticket modérateur non nul. Une deuxième hypothèse serait que les profils des bénéficiaires pourraient aussi avoir changé depuis 2007. Si les bénéficiaires sont moins dépendants en moyenne à niveau de GIR donné, ils auraient ainsi moins besoin d'aide dans la vie quotidienne. Enfin, une troisième hypothèse tiendrait aux pratiques des départements : face à la crise financière et économique des années 2008-2009, il est possible qu'ils aient été conduits à réguler plus strictement les dépenses en faveur des personnes dépendantes ».

 **Ça suffit !!!**



**UNION FEDERALE DES RETRAITES  
FORCE OUVRIERE**

46, rue des Petites Ecuries - 75010 PARIS - Tél : 01.44.83.65.55  
Fax : 01.42.46.97.80 - E-mail : [contact@fo-fonctionnaires.fr](mailto:contact@fo-fonctionnaires.fr) - Site : <http://www.fo-fonctionnaires.fr>

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**ÇA SUFFIT !!!**

Tel est le slogan qui ressort des travaux du bureau de l'UFR-FO réuni le 25 septembre.

Depuis maintenant plusieurs années, les retraités et en particulier ceux de la Fonction Publique en ont assez d'être considérés comme des variables d'ajustement par les différents gouvernements parce que admis comme « des poids morts » contribuant à alourdir la dette publique.

- la réforme de 2003 à celle de 2012,
- les attaques contre le statut général (suppression de la péréquation),
- les mesures touchant le pouvoir d'achat : relèvement insuffisant du niveau des pensions qui ne prend pas en compte les dépenses dites « contraintes » (énergie, santé, transports, logements),
- les mesures fiscales 0.30 %
- la fiscalisation de la demi-part pour les veuves ou veufs
- la suppression de la majoration pour enfants,
- l'alignement du taux de la CSG sur celui des actifs.

Toutes ces décisions pèsent de plus en plus durement sur les conditions de vie de nos camarades.

*Le bureau appelle les retraités à ne plus subir sans réagir mais au contraire à se préparer – comme d'autres catégories sociales le font et pas seulement les salariés – à se battre pour déclarer aux Pouvoirs Publics :*

**ÇA SUFFIT !!!**

Paris, le 2 octobre 2014



## Pension minimum pour les fonctionnaires

La pension de base ne peut être inférieure au « montant garanti » qui est de 1 156,90 € par mois pour une carrière complète.

- La pension minimum s'adresse aux agents des trois fonctions publiques (d'Etat, territoriale et hospitalière). Ce dispositif concerne également les militaires. 6 % des fonctionnaires civils qui ont pris leur retraite en 2012 en ont bénéficié contre 30 % des militaires.
- Le minimum garanti est attribué sans conditions d'âge ni de durée d'assurance en cas de départ à la retraite pour invalidité, de départ anticipé pour fonctionnaires handicapés, ou lorsque l'agent est parent d'un enfant handicapé ou que son conjoint est atteint d'une maladie incurable.

Le minimum garanti est appliqué automatiquement si votre pension, lors de votre demande de mise à la retraite, est inférieure à 1 156,90 € par mois.



## Les personnes âgées au volant

- 82 % disent connaître le code de la route.
- 22 % ne veulent pas repasser un examen de conduite.
- 24 % pensent qu'il faudrait valider à nouveau ses connaissances routières à partir de 70 ans.
- 78 % sont favorables à une visite médicale obligatoire.
- 15 % estiment que cette visite médicale devrait se dérouler tous les ans.
- 39 % sont pour un retrait du permis suite à un avis médical défavorable.

Il ressort de ce sondage qu'il ne faut pas stigmatiser les personnes âgées au volant, mais plutôt les encourager à la prudence par le biais de contrôles réguliers de leurs connaissances routières ainsi que de bilans médicaux.



## Surcote et retraite

La surcote est une majoration de la retraite de base si vous continuez à travailler alors que vous avez tous vos trimestres pour une retraite à taux plein.

- Si vous voulez continuer à travailler après 60 ans pour avoir une surcote, il vous faut avoir commencé à travailler très jeune (carrière longue).
- Il faut impérativement travailler après l'âge de la retraite pour sa génération.
- La surcote augmente le montant de la retraite de base mais pas celui des retraites complémentaires.
- La surcote est cumulable avec la majoration de 10 % pour ceux qui ont élevé au moins 3 enfants.
- La surcote est décomptée à partir du 1<sup>er</sup> jour du trimestre civil suivant la date de l'âge légal de la retraite et le nombre de trimestres requis pour avoir la retraite à taux plein.



## Quelques chiffres

- 51 % des retraités trient leurs déchets. La moyenne nationale est de 44 %.
- 54 % des Français souhaitent partir à la retraite entre 60 et 62 ans.
- 84,2 % ne veulent pas travailler au-delà de 62 ans.
- 14,4 % souhaitent partir en retraite entre 55 et 59 ans.
- 5,6 % désirent travailler au-delà de 65 ans.
- 20 050 €, c'est le salaire moyen annuel des Français en 2011. 25 % ont perçu moins de 9 792 € et 25 % des mieux payés ont touché en moyenne 40 350 €.
- 7 millions, c'est le nombre de femmes retraitées.
- 8 millions, c'est le nombre supplémentaire de Français qui seront en âge de partir en retraite en 2020.
- 56,5 % des bénéficiaires du minimum vieillesse sont des femmes.
- 30 %, c'est la part des femmes qui travaillent à temps partiel pour 7 % des hommes.
- 932 €, c'est la retraite moyenne des femmes, contre 1 603 € pour les hommes (pensions de base et complémentaires confondues en 2011).
- 90 %, c'est la part des femmes qui touchent une pension de réversion, parmi les 4,2 millions de personnes qui y ont droit.
- 45 % des Français de 55 à 64 ans ont un emploi contre 33 % en 2002.
- 4000, c'est le nombre de médicaments vendus sans ordonnance en France.
- Retraites du régime général :
  - Minimum contributif (carrière complète) : 628,99 €/mois, majoré : 687,32 €/mois.
  - Maximum de pension (théorique) : 1 564,50 €/mois.
  - Majoration pour tierce personne : 1 102,08 €/mois.
  - Majoration pour conjoint à charge : elle n'est plus attribuée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011. Le paiement est poursuivi pour les bénéficiaires au 31 décembre 2010 : 609,80€/an (plafond de ressources du conjoint : 8 894,09 €/an).
  - Pension de réversion : 54 % de la pension du défunt. Minimum de pension : 283,58 €/mois. Ce montant peut être réduit pour tenir compte de la durée d'assurance. Majoration pour enfant à charge : 96,21 €/mois. Plafond de ressources : 19 822,40 €/an pour une personne seule, 31 715,84 €/an pour un ménage.
- ASPA (allocation de solidarité aux personnes âgées) :
  - Plafonds de ressources : personne seule 9 503,89 €/an, ménage 14 755,32 €/an.
  - ASPA : personne seule 791,99 €/mois, deux allocataires 1 229,61 €/mois.

*NB : Allocations récupérables après le décès du bénéficiaire sur la fraction de l'actif net successoral qui excède 39 000 € (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002).*



## Rions un peu !



Monsieur le Commissaire, vous ne me croyez peut-être pas, mais je peux vous assurer que mon père est maire, ma tante est sœur, j'ai un cousin qui est frère et mon frère est masseur !

Un coureur de jupons invétéré est abordé par un homme visiblement en colère :

- Vous êtes bien Philippe André ?
- Oui.
- Le 18 mai dernier, vous étiez à Nice...

L'autre sort son calepin et le consulte :

- Exact !
- Vous étiez au Celtique ?
- Tout à fait !
- Avec une dame ?
- Bien entendu.
- Eh bien sachez que c'est ma femme et je tiens à vous dire que je n'ai pas été content !

L'autre consulte à nouveau son calepin et dit :

- Moi non plus !

Un homme dit à un de ses copains :

- Je vais divorcer.
- Ah bon ?
- Oui, tu supporterais, toi, d'être avec quelqu'un qui boit, qui fume et qui rentre à n'importe quelle heure ?
- Non, bien sûr...
- Eh bien ma femme non plus !



## Bulletin d'adhésion au SNPTP FO Défense Année 2014

Adhésion à la section « retraités » du SNPTP ..... **50,00 €**

NOM :

Prénom :

Adresse :

Tél : Adresse e-mail : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Dès réception du présent bulletin d'adhésion, la carte d'adhérent vous sera adressée. Dans l'attente, recevez toutes mes amitiés syndicalistes.

PARIS, le

# Solutions du sudoku et des mots croisés (parution « Echangeons sur la retraite » n° 23 – 3<sup>ème</sup> trimestre 2014)

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	C	H	E	R	B	O	U	R	G	
2	O	O		N	A	T	R	O	N	S
3	N		T		V	O	I	L	E	E
4	S	L	O	G	A	N		L	I	N
5	E	I	G	E	R		L	E	S	T
6	I	G	O	R	O	T	S		S	I
7	L	N		M			D	E		E
8		E	V	A	S	E		T	E	R
9	O		A	I		P	L	A	T	S
10	C	A	N	N	A	I	E		E	

8	9	1	4	7	3	6	5	2
2	4	6	5	1	9	7	8	3
5	3	7	8	6	2	4	9	1
4	2	8	6	9	1	5	3	7
3	6	9	2	5	7	8	1	4
7	1	5	3	4	8	9	2	6
6	5	3	1	8	4	2	7	9
1	7	4	9	2	5	3	6	8
9	8	2	7	3	6	1	4	5

## Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
1														
2														
3														
4														
5														
6														
7														
8														
9														
10														
11														
12														

## SUDOKU

	5							
		3			1	7	6	
				9				
	4		1			8		
6	9					4		
8					5			7
	2	9					3	
1			6					
				2			4	1

### Horizontal

- 1 – Cofondateur de FO en 1942 – Son prénom.
- 2 – Très grand – A gagné les élections – seul.
- 3 – Mathématicien australien (médaillé Fields en 2006) – Secouer.
- 4 – Organisation syndicale – Agressif.
- 5 – Fruit – Symbole du tour – Paresseux.
- 6 – Renseignements généraux – Symbole chimique de l'aryle – Produit par l'abeille – Mode de paiement.
- 7 – Route d'un aérodrome – Génisse – Négation.
- 8 – Tube – Bien assis.
- 9 – Sise – Irrégulière.
- 10 – Technicien supérieur – Direction territoriale – Organisation syndicale – République Arabe Unie.
- 11 – Prénom arabe – Peintre français – Lettre grecque.
- 12 – Troyen – Familier – Article.

### Vertical

- 1 – Ville du 90 – Service obligatoire.
- 2 – Dans – Peut être syndical.
- 3 – Renvoi – Fin d'arrêt – Période.
- 4 – Expression d'André Bergeron en 3 mots.
- 5 – Amiral vénitien du 18<sup>e</sup> siècle – Peintre et aquarelliste français (1775-1849).
- 6 – Ile – Saint de Bigorre.
- 7 – Aryle – Aliéné.
- 8 – Ce fut le leitmotiv d'André Bergeron.
- 9 – Ouvrage – Bougie – Lésé.
- 10 – Soi-même – Autonomie.
- 11 – Bouclier – Prénom féminin.
- 12 – Pendant – Eléments indispensables à la vie.
- 13 – Sur une borne – Petit – Personnel.
- 14 – Idiots.

Solutions dans le prochain Bulletin